

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 13 Août

CHIFFRES & FAITS

Rarement victoire aura été plus complète que celle qui vient d'être remportée par l'opinion républicaine dans les élections qui ont eu lieu le 31 juillet et le 7 août pour le renouvellement des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Ces résultats, on ne saurait trop les mettre en lumière ; ils montrent quel pas décisif le pays a fait dans la voie républicaine.

Au premier tour sur 1436 élections, il y avait eu 1290 résultats définitifs, se décomposant ainsi : 1082 républicains élus, 26 constitutionnels élus et 208 conservateurs élus. Il y avait 120 ballotages.

Au second tour, les républicains ont obtenu la majorité dans 103 cantons et les réactionnaires dans 16.

Le nombre des sièges gagnés par les républicains aux deux tours de scrutin s'élève à 195.

Enfin, avant le renouvellement des 31 juillet et 7 août les réactionnaires possédaient la majorité dans 12 conseils généraux. Après les deux tours de scrutin, la majorité se trouve déplacée en faveur des républicains dans les départements suivants : Sarthe, Charente, Eure, Gers, Ille-et-Vilaine et Indre. Dans la Vendée elle-même, républicains et réactionnaires comptent aujourd'hui le même nombre de représentants au conseil général et le bénéfice de l'âge décidera seul de l'élection du président de l'assemblée départementale.

Ce sont là de brillants résultats ; ils complètent ceux des élections municipales du mois de mai dernier et sont d'un bon augure pour les élections législatives et sénatoriales qui auront lieu d'ici dix-huit mois.

Plus nous marchons, plus la République, suivant une parole célèbre, est devenue « le gouvernement nécessaire de la France. » De toutes parts, elle est acceptée ; ses ennemis d'hier sont devenus ou affectent d'être

devenus ses alliés et ses défenseurs d'aujourd'hui.

Dès 1873, M. Jules Grévy, avec cette perspicacité qui fut la sienne, avait prévu la puissance de ce mouvement universel et cette éclatante victoire de la démocratie.

En des termes qui sont dignes d'être retenus par l'histoire et médités par le temps présent, il disait : « Relèverons-nous contre la démocratie une de ces faibles barrières que l'on a souvent renversées ? ou, sortant de ce cercle fatal, fonderons-nous enfin le gouvernement républicain ? »

« Organiser la démocratie ou continuer à lutter contre elle, sortir des révolutions ou y entrer au risque d'y périr, telle est la question qui se dresse devant nous. »

Les termes du problème sont restés les mêmes ; la République est fondée sur des bases solides ; les élections du 31 juillet et du 7 août en sont une nouvelle et éclatante démonstration ; mais une question subsiste, c'est celle de l'organisation de la démocratie sur laquelle M. Grévy insistait avec une force et une conviction telles, que lui, cet esprit sage et pondéré entre tous, il allait jusqu'à dire dans cette même brochure : « La France ne trouvera son salut que dans l'organisation de la démocratie. »

Et un peu plus loin, rappelant la faiblesse des régimes antérieurs, qui, un instant, avaient paru si forts, il indiquait dans les termes suivants la cause de ce danger qu'il s'agit d'épargner au gouvernement républicain qui, plus que tout autre, doit avoir pour bases la démocratie et la liberté, sous peine d'être en antagonisme avec son origine, ses causes, sa raison d'être.

« Au lieu d'attribuer, disait M. Grévy, à la démocratie sa part dans le gouvernement, on l'a tenue à l'écart, on l'a repoussée, on l'a laissée dans son ignorance, dans ses illusions, dans ses misères, dans l'amertume de ses griefs. »

Telle fut la grande faute qui fut commise ; c'est cette faute que la République, plus que tout autre gouvernement, doit éviter.

Jusqu'à présent, elle n'y a épargné ni les efforts ni les sacrifices de toute nature. Le plus frappant exemple qu'on en puisse citer est ce qu'elle a fait en faveur de la rénovation de l'enseignement public à tous les degrés et de l'égalité répartition des charges militaires entre tous les citoyens.

Ce furent là des mesures démocratiques entre toutes. Combien d'autres lois pourraient aussi citer qui, depuis quinze ans, ont été faites en faveur des petits, des déshérités.

Il reste cependant, et il restera toujours beaucoup à faire, le temps créant des intérêts et des besoins à mesure que ceux qui existent ont reçu ou reçoivent satisfaction. C'est à l'étude progressive et approfondie de ces besoins qu'il faut demander leur solution.

J. QUERCYTAÏN.

AU DAHOMEY

Les troupes de Behanzin ont déjà commencé à faire connaissance avec la petite armée du colonel Dodds.

Mardi 9 août, il a fait bombarder par les vaisseaux les divers postes occupés près de la mer par les Dahoméens et principalement Whydah, le centre des approvisionnements de l'ennemi. Godomey, autre place importante, a été canonisée ensuite, et l'Opale traversait la passe de Kotonou pour aller foudroyer Abomey-Kalavy, sur les bords de la grande lagune de Denham.

Ces villes ne sont que de grands villages noirs très peuplés communiquant par de mauvais chemins percés à travers une brousse épaisse où l'on ne peut s'engager qu'après l'avoir sondée par quelques salves prudentes.

Mercredi 10, le colonel Dodds a fait faire une reconnaissance par une colonne de 300 hommes, depuis Kotonou jusqu'à la lagune, à une douzaine de kilomètres. La colonne a eu à soutenir une série de combats où elle a perdu deux hommes et a tué beaucoup de monde à l'ennemi. Elle est rentrée à Kotonou après avoir brûlé plusieurs villages.

Cette opération avait évidemment pour objet de donner de l'air à notre grand poste de Kotonou et de refouler les Dahoméens dans les forêts, loin de nos lignes.

En même temps, une forte colonne partait de Porto-Novo vers le pays de Dekamé pour aller

de sa poitrine frémissante. Devisant d'amour, n'est-ce pas ?

Il eut un rire nerveux, tandis que sa main, sous sa soubreveste, labourait le sein de ses ongles.

— Qu'as-tu, Marcel ? Te voilà tout pâle !... malade peut-être...

— Oh ! bien malade... Je souffre l'enfer...

— Dis-moi ce que tu as ?

— J'aime Marie, vous le savez bien, et Marie est avec le roi.

— Oui. Veux-tu que je t'amène auprès d'eux ?

— Il le faut bien, pour le sauver, l'ingrat !

— Viens donc !

— Hâtons-nous, car le temps presse.

Jeanne prit, par le corridor et l'escalier, le même chemin qu'avait suivi Marcel et le père. Elle leur fit traverser la galerie et les mena dans le préau.

— Où donc sont-ils ? demanda Marcel.

— A l'église.

— A l'église !... Et les deux seigneurs ?

— Avec eux.

Cette fois, ce fut un grand soupir d'allègement qu'exhala le jeune homme. Mais presque aussitôt il s'écria avec anxiété.

— Courons ! J'y songe ! c'est dans l'église que doivent déboucher les meurtriers.

— Les meurtriers ? demanda Jeanne. Il y en a donc partout ?... Le fer... le poison... toujours, jusque dans le cloître, parmi les nonnes... Ah ! les vilaines créatures !... Car j'ai vu, j'ai entendu.

— Michel, que dit ma mère ?

couper la retraite aux bandes de Behanzin. C'est par le Dekamé que passe la route pratiquée des établissements du littoral vers la capitale du Dahomey.

Tout le pays est couvert de forêts profondes, et il ne faut pas s'attendre à des opérations décisives dès les premiers jours.

D'ailleurs, le colonel Dodds n'aura sous la main toutes les troupes qu'il doit recevoir que vers le 10 du mois prochain.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos ateliers étant fermés le jour de l'Assomption, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

Les manœuvres du 7^e de ligne

Les manœuvres de garnison commenceront le 12 septembre prochain ; elles dureront 5 jours.

Le 7^e de ligne cantonnera : le 12, à St-Matré ; le 13, à Tournon ; le 14, à Montaigu ; le 15, à Montcuq, et rentrera le 19 à Cahors.

Il ne sera formé que deux bataillons de manœuvres.

Suppléants de juges de paix

Sont nommés suppléants de juges de paix :

A Gourdon, M. Daffas, avoué ;
A Payrac, M. Delmas, notaire.
A Salviac, M. Pécout, maire.

Les délits de chasse

M. le procureur de la République vient adresser à M. le Maire de Cahors la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Le tribunal correctionnel de Cahors a prononcé en date de ce jour 15 condamnations pour délit de chasse dont 5 à 100 francs d'amende et une à 6 jours d'emprisonnement et 60 fr. d'amende.

En présence du nombre toujours croissant des délits de cette nature, je dois m'efforcer de contraindre aux respects de la loi de 1844 ceux qui par la violation fréquente de ses prescriptions professent un dédain aussi manifeste pour les sanctions pénales qu'elle édicte. Il est incontestable que l'augmentation du nombre des contraventions à la loi de 1844 entraîne fatalement la diminution du nombre des permis de chasse. Les chasseurs pensent en effet avec raison que lorsque le gibier a disparu d'une contrée, il est superflu de faire les frais d'une autorisation qui est devenue sans objet.

Le père fit un geste de commisération.

Il attribuait à l'état mental de Jeanne ces paroles étranges et obscures, qui pourtant seront expliquées plus tard à nos lecteurs.

— Ah ! c'est vrai, murmura Marcel. Pauvre mère ! Mais où est la porte de l'église ?

Jeanne cherchait dans l'obscurité, l'abside faisait ombre sous la lune.

— Je n'entends aucun bruit, reprit l'officier des gardes. Si les assassins étaient arrivés, on entendrait le cliquetis des armes, car le roi et ses gentilshommes se défendraient.

— Si déjà ils avaient été attaqués et tués ! fit observer le père.

— Tais-toi ! tu me fais frémir... La porte ! la porte, ma mère !

X

SAUVEZ LE ROI !

Comme l'avait dit Gros-Michel, en rapportant les paroles d'un des conjurés, la voie était longue et difficile par les galeries souterraines qui re liaient la crypte des martyrs aux caveaux funéraires des abbesses de Montmartre.

Les meurtriers mirent du temps à gagner les substructions de l'église.

Ils portaient, pour la plupart, l'épée d'une main la dague de l'autre, Hubert Brassier, qui mar le premier comme guide, n'avait conservé que sa dague.

Après lui, venait le capucin Langlois, et les deux jacobins Ridicoux et Argier, bien déterminés et flairant déjà avec délice le sang de l'hérétique.

En dernier seulement, marchait Mattéo Ruffio.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 60

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

IX

LES RÉGICIDES

Gros-Michel, contre son habitude, marchait à pas précipités, et les enjambées du colosse en valaient deux de Marcel.

Celui-ci volait à ses côtés.

Leurs pas résonnaient lugubrement sous les arcades, le long du préau quadrangulaire sur lequel s'ouvraient la salle capitulaire, le réfectoire, l'aumônerie, l'infirmerie, la bibliothèque et les parloirs.

Déjà tout était plongé dans le silence ou les ténèbres. On ne voyait qu'une pâle lueur trembloter aux fenêtres à deux arcs de l'abside de l'église où brûlait la lampe sacrée.

Un escalier fut gravi avec la même vitesse. Un long couloir s'étendait au premier étage. Les petites portes des cellules se découpaient en brun sur les blanches murailles. Les rayons blafards de la lune pénétraient par les baies ogivales de la galerie.

Marc n'hésita point. Il savait où était la cellule de Marie qui, par humilité, n'avait pas voulu habiter le logement trop somptueux des abbesses, ses devancières.

Par humilité !... A cette pensée, un sourire amer plissa les lèvres du jeune homme. Mais ce fut prompt : il avait fait au roi le sacrifice de son amour jaloux.

— C'est ici, dit-il en s'arrêtant.

Son cœur battait avec violence. Il écouta un instant. Malgré sa résignation, l'aigre sentiment qui le rongait le poussait à s'assurer de l'étendue de son malheur et de la félonie des deux êtres qu'il aime le plus au monde après sa mère.

Avec quelle joie, qu'eût témoigné aux traits son regard ironique, ne se disposait-il pas à dire au roi : « Sire, je vous salue, vous qui m'avez volé mon bien, » et à l'infidèle : « Baisse les yeux, vile hypocrite et foi mentie. »

Mais nul éclat de voix ne se fit entendre ! Cependant un rayon de lumière filtra par le trou de la serrure.

Il frappe. On ouvre aussitôt.

C'est sa mère.

— Marcel ! mon fils ! s'écrie avec joie la pauvre femme.

Elle le presse contre son cœur ; ses yeux, quoique ternes, accusent un de ces retours à la raison qui lui viennent plus fréquemment, depuis qu'on l'entoure de si doux et charitables soins.

— Le roi ? où est le roi ? demanda le jeune officier.

— Avec l'abbesse ? répond tranquillement Jeanne.

— Ah ! s'écrie Marcel avec un soupir du fond

C'est ainsi que le nombre des permis de chasse qui était dans l'arrondissement de Cahors de 639 en 1872 lorsque le nombre des délits de chasse avait été l'année précédente de 79 s'est abaissé à 453 en 1886, année pendant laquelle 125 délits de chasse furent réprimés. L'Etat bénéficiant de 18 fr. et la commune de 10 fr. pour chaque permis, c'est donc en 1886 une perte de 31,281 fr. que le trésor eut à subir de ce chef dans l'arrondissement de Cahors et un préjudice de 1,760 fr. que le braconnage a causé aux communes de cet arrondissement.

Le montant des amendes prononcées pour délit de chasse par les tribunaux est versé, vous le savez, dans la caisse de la commune où le délit a été commis. Il vous appartient M. le Maire, dans ces conditions, d'apprécier si le souci que vous avez des intérêts municipaux ne vous commande point de veiller à la répression du braconnage, mais j'ai le devoir de vous rappeler que votre qualité d'officier de police judiciaire et d'auxiliaire du procureur de la République vous fait une obligation de dresser ou de faire dresser procès-verbal de toutes les contraventions de cette nature qui arriveraient à votre connaissance.

Veillez agréer, etc.

*Le Procureur de la République,
DE MONCEAU.*

Avis aux chasseurs

Il leur suffisait, jusqu'ici, d'exhiber simplement leur permis de chasse pour continuer, après la fermeture, le massacre des lapins, des renards et autres bêtes classées dans la catégorie des animaux nuisibles et malfaisants.

Il n'en sera plus ainsi. A l'avenir, le chasseur devra se munir d'une autorisation qui sera délivrée sur timbre; le maire de la commune sur laquelle sont situés les bois de chasse et le chef de brigade de gendarmerie devront être prévenus quarante-huit heures à l'avance.

L'ouverture de la chasse

Le ministre de l'intérieur vient de fixer au 21 août l'ouverture de la chasse dans le Lot.

Recrutement

Les hommes des classes 1879 et 1880, non compris dans les services auxiliaires, domiciliés ou résidant dans la subdivision de Cahors, sont invités à déposer immédiatement leur livret individuel à la gendarmerie.

Incendie

Un violent incendie a détruit hier au soir, en quelques instants, la maison des demoiselles Contios, sise au faubourg St-Georges. Avant que les secours aient eu le temps de s'organiser, le feu avait fait son œuvre et quelques meubles seulement ont pu être préservés. La maison était assurée.

Exploration

MM. Martel, Ernest Rupin, Raymond Pons et Armand viennent de parcourir de nouveau et avec succès les causses de Gramat. Ils ont exploré un abîme connu dans le pays sous le nom d'igüe de Vizac. Cet igüe, situé dans la commune de Caniac, canton de Labastide-Murat, a une profondeur totale de 160 mètres. L'orifice, masqué par un bouquet d'arbres, mesure 12 mètres sur 7; il se rétrécit à 10 mètres de profondeur et donne accès à un puits vertical de 110 mètres, aboutissant à une galerie; à

Le Maltais s'était tenu prudemment à l'écart dans la crypte au moment où ses fougues complices s'étaient engagés dans la galerie secrète.

Renazé lui avait bien dit :

— Avancez donc, seigneur.

— Dieu m'en garde, révérendissime ! avait répondu l'émissaire du duc de Savoie. A vous l'honneur ! Je couvrirai la retraite.

Hubert Brassier, en tête, eût bien voulu peut-être se trouver à la place du Maltais. Quoique revêtu d'un cuculle qui cachait son costume ordinaire, et la tête sous sa cape, il n'avait pas moins quelque appréhension d'être reconnu par un familier de l'abbaye, et il jouait sa vie.

C'était lui qui, connaissant cette communication, avait donné l'idée de l'entreprise. Il haïssait d'ailleurs cordialement le Béarnais, comme la plupart des anciens ligueurs, et chez lui, à cette haine politique et religieuse, venait se joindre encore une animosité personnelle au souvenir de Pailhat et du combat de Fontaine-Française, où sa proie lui avait échappé.

Après bien des détours par les descentes, traverses et allongements de vieilles plâtrières, dont l'exploitation avait servi à établir la voie de communication, frère Gilles s'arrêta enfin.

— Nous voici enfin à l'entrée des caveaux, dit-il.

— Pénétrons ! s'écria le capucin.

— N'est-ce point un sacrilège, mon père ?

Le moine ne fit que rire de cette question et entra le premier dans l'enceinte sépulcrale où dormaient de leur dernier sommeil tant d'abbesses depuis Louis le Gros, parmi lesquelles une reine de France.

quelques pas de là, s'ouvre un second puits de 40 mètres, qui se termine en cul-de-sac.

La galerie, haute à l'entrée de 50 mètres, s'élève en pente douce sur un parcours de 100 mètres; elle est interrompue, çà et là, par une série de digues stalagmitiques qui indiquent le lit d'une ancienne rivière, aujourd'hui desséchée. L'igüe de Vizac rentre dans la catégorie des avens par érosion. A l'exception de celui de Rabanel, dans l'Hérault, qui a 212 mètres, c'est le plus profond qu'on ait rencontré jusqu'à ce jour. L'igüe de Vizac a été très difficile à explorer; les préparatifs de descente ont commencé le 6 août, à midi, et ce n'est que le lendemain à quatre heures du soir, que tout a été terminé. Nos explorateurs ont dû passer la nuit à la belle étoile.

Bonne nouvelle pour les gendarmes

Une nouvelle que nos braves gendarmes apprendront certainement avec plaisir, c'est que l'on s'occupe d'eux, en ce moment, au ministère de la guerre.

On sait que le principal service des brigades de gendarmerie consiste à apporter les ordres ou les avis du bureau de recrutement, et, dans les campagnes, ce service est d'autant plus pénible que les distances à parcourir sont généralement très grandes.

Pour remédier à cet inconvénient, le ministre de la guerre vient de mettre à l'étude un projet qui consisterait à remplacer, pour ce genre de service, la gendarmerie par la poste.

Les facteurs remettraient tous les ordres de convocations et les avis du bureau de recrutement aux parties intéressées, qui, en échange, donneraient un récépissé dans la même forme que pour les lettres chargées.

Ce récépissé, adressé au bureau de recrutement, justifierait de la remise des pièces ou des motifs pour lesquels cette remise n'a pu être effectuée.

Figéac

Mercredi, dans la matinée, le curé du Boisset (Cantal) était allé dire sa messe au château de Prunies. Pendant son absence, un jeune homme, très correctement vêtu, se présenta au presbytère et demanda à parler à M. le curé. Sur la réponse de la servante que ce dernier était absent, l'individu déclara qu'il portait à son maître une bouteille de vin vieux de la part de M. de Chazelle, ancien vicar de la paroisse.

La servante fit entrer le jeune homme qui demanda de quoi écrire. Elle le conduisit dans la chambre du curé et le laissa seul. A peine était-il assis qu'il força le secrétaire et s'empara d'une somme de 170 fr. Il sortit ensuite en disant qu'il allait revenir.

Pendant cet intervalle, le curé étant rentré, la servante lui raconta la visite qu'elle venait de recevoir. Celui-ci, moins naïf, passa dans sa chambre, trouva le bureau en désordre, et constata la disparition de ladite somme. Renseignements pris, il apprit que ce jeune homme était parti par le train de 10 heures.

Le curé se rendit à Figéac par le train suivant. Il avait le signallement du voleur et le découvrit dans la salle d'attente.

Il a été arrêté par le gendarme de service et conduit à la gendarmerie où il a tout avoué.

Il a déclaré se nommer Pierre Marty, âgé de 17 ans, demeurant à Aurillac.

Les fanatiques conjurés foulèrent aux pieds mainte pierre tumulaire, riant même de la maladresse de ceux d'entre eux qui chopaient contre un obstacle, vénérable témoignage de la piété envers les morts. Ils étaient sans respect pour la sainteté de ce lieu funèbre.

— Voici la porte, dit enfin frère Gilles.

— Ouvrez !

— Écoutez d'abord.

L'officier abbatial avait collé son oreille contre le trou de la serrure.

— J'entends un bruit de voix, fit-il observer.

— Serai-je encore les nonnes, demanda le capucin.

— Quel contre-temps ! s'écria Renazé.

— Accidente ! fit le Maltais, il faut nous en retourner.

— Que frère Gilles, dit le dominicain Argier, ouvre doucement l'hois et voie qui est dans l'église à cette heure.

Hubert Brassier eût bien voulu se dispenser de pareille mission, mais il dut s'y résigner. La porte ouvrait sur la chapelle: il pensa avec raison que personne ne le verrait apparaître dans l'obscurité.

Tournant donc doucement la clef dans la serrure, il fit jouer le pêne sans bruit, entrebâilla la porte avec non moins de précaution, et se glissa dans la chapelle. Au bout de quelques minutes il revint.

— Eh bien ? demanda-t-on.

— Le roi ?

— Dans l'église ?

— Dans le Chœur-des-Dames, devant le mai-

St-Cirq-Madelon

Nous apprenons que le Conseil municipal de cette commune, invalidé par le Conseil de Préfecture le 23 juin dernier, a été réélu en entier le 7 août, avec une plus forte majorité que celle qu'il avait précédemment obtenue.

Gourdon

Le 9 août, vers 4 heures du soir, pendant un violent orage, la foudre est tombée sur la propriété de M. Gineste, aux Fourniers, commune de Gourdon.

Après avoir brisé un noyer, à 40 mètres de la maison, le fluide électrique, par un de ces caprices inexplicables, a labouré et détruit une plantation de betteraves et choux, sur une surface de 20 mètres carrés environ, et il a écorcé le tronc d'un cornier. Pénétrant ensuite dans la grange, il y a tué deux oies. Enfin, il a passé par la porte de la maison Gineste, où se trouvaient quatre personnes, parmi lesquelles la bru du propriétaire, Marie Faugère, qui était occupée à ranger des marmites près du foyer, a été renversée sous uné table, et en a été quitte pour quelques contusions sans gravité. Au moment où la foudre a disparu par un trou pratiqué dans le mur, les personnes présentes, qui, à l'exception de Marie Faugère, n'ont aucun mal, ont failli être asphixiées par une forte odeur de souffre laissée dans l'appartement.

Le même jour la foudre est aussi tombée dans l'avenue Cavaignac.

Le fluide a traversé la salle du café de l'Europe, tenu par Delpech; il a pénétré par la porte d'entrée et est sorti par la marquise vitrée de la cuisine, après avoir brisé deux carreaux.

Les personnes qui étaient dans la salle, ainsi que M^{me} Delpech et sa servante, à ce moment dans la cuisine, ont éprouvé une forte commotion.

CONSEIL MUNICIPAL DE GOURDON

Séance du 7 août 1892

M. Calmeille, maire, préside.

Le Conseil, sur les propositions de M. Rossignol, comme rapporteur de la commission des finances, a établi le budget primitif de 1893.

De plus, il a arrêté les termes de la délibération portant règlement définitif des budgets de 1891, dans laquelle l'assemblée fait toutes réserves quant au recours en responsabilité que la commune pourrait avoir à exercer au sujet de la somme de 5,925 fr., montant, au 2 juin dernier, du reliquat du prix d'adjudication des droits de plaçage.

Au nom de la même commission, M. Rossignol démontre, comme il suit, la nécessité de faire inscrire, cette année, au rôle général des contributions de 1893 l'imposition éventuelle de 3 centimes 8 dixièmes votée par l'ancien Conseil, suivant délibération des 15 février, 17 mai et 26 juillet 1891.

Par ces délibérations il fut voté pour faire face à la dépense de construction de l'abreuvoir (avenue de Payrignac), de la maison de garde et du dépositaire, au

tre-autel.

— Seul ?

— Avec l'abbesse... Les deux gentilshommes se promènent dans la nef.

— Il est à nous.

— Pas encore, répliqua frère Gilles.

— Nous nous élançons, dit le capucin, nous l'entourons et le daguons sans miséricorde.

— Vous oubliez les deux seigneurs.

— Divisons-nous alors, opina frère Ridicoux. Nous sommes neuf : que trois se chargent du Béarnais, les six autres de ces menons. Le capucin frère Argier et moi nous courons sus au roi. Vous autres, vous...

— Le Navarrais est un lion au combat, fit observer Hubert Brassier.

— En ce cas, que le Maltais se joigne à nous.

— Hé ! je ne demanderais pas mieux, mais je n'ai que mon stiletto.

— Justement. Si l'abbesse crie, vous en ferez votre affaire, seigneur Raffio.

Le Maltais n'avait rien à répliquer, mais il se gratta la tête. Il eût préféré jouer un rôle plus passif pendant le combat, car le combat lui paraissait inévitable.

— Quant à vous autres, reprit le petit dominicain, vous vous glisserez le long des piliers vers les deux gentilshommes dans la nef.

— La chapelle est dans les ténèbres, fit observer frère Gill s. Entrons-y sans bruit, nous saisirons le moment favorable.

— Quant à vous autres, reprit le petit dominicain, vous vous glisserez le long des piliers vers les deux gentilshommes dans la nef.

— La chapelle est dans les ténèbres, fit observer frère Gill s. Entrons-y sans bruit, nous saisirons le moment favorable.

On pénétra en silence dans la chapelle.

— Les deux seigneurs se sont rapprochés du cœur, souffla Hubert. Attendons qu'ils s'en éloi-

cimètière, un emprunt de 15,000 fr., remboursable en 15 annuités de 1 339 fr. 50 ; et il fut décidé que ces annuités seraient payées au moyen des excédents annuels des recettes du budget, et, à défaut de cette ressource, avec une imposition extraordinaire de 3 centimes 8 dixièmes.

Or, il résulte de la situation financière ci-après, que, pour payer l'annuité de 1893, la commune, loin de pouvoir disposer de ressources libres, se trouvera en présence d'un déficit :

Déduction faite de prélèvements faits par décisions spéciales sous l'ancienne administration municipale, le budget primitif 1892 se solde par un excédent de recettes de 4,912 90

Et le budget supplémentaire de 1892 par un déficit de 3,594 41

Ce qui réduit le boni à 1,318 49

En y ajoutant l'excédent de recettes que fait ressortir le budget primitif de 1893, soit 4,277 41

On obtient un excédent total de recettes de 5,595 90

La somme due sur droits de plaçage et actuellement irrecouvrable, mais que nous sommes obligés de faire figurer encore aux recettes des budgets, étant de 5,925 00

Et l'excédent de recettes ci-dessus établi n'étant que de . . . 5,595 90

Il en résulte un déficit de 329 10

Dans ces conditions, il serait donc impossible de payer l'annuité de l'emprunt pour 1893 sans le produit de l'imposition votée par l'ancien Conseil.

Si, contre toutes les probabilités, le reliquat sur droits de plaçage venait à être recouvré cette année, on n'aurait qu'à ne pas recouvrer l'imposition.

Mais, il convient de l'inscrire au rôle général qui va être établi en septembre prochain, pour ne pas s'exposer à la nécessité de recourir à la confection d'un rôle spécial, qui entraînerait une augmentation de frais.

Le Conseil adopte cette proposition.

DISTRIBUTION DES PRIX

AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES DE GOURDON

Dimanche dernier, à 4 heures et demie, a eu lieu, dans la cour de notre école de garçons, la distribution des prix aux élèves des cinq écoles primaires de la commune (garçons et filles), sous la présidence de M. Batsale, procureur de la République.

Voici les discours prononcés à cette solennité :

DISCOURS

de M. Batsale, Procureur de la République

Jeunes élèves,
Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'après une longue suite de travaux et de combats, le soldat voit arriver le terme de sa

gnent de nouveau, car s'ils recevaient le choc en ce lieu, ils nous barreraient un instant le passage devant le Béarnais.

— Nous les culbuterons.

— Pa : assez promptement pour que le roi ne puisse s'enfuir par la porte du cloître, derrière le maître-autel.

— C'est vrai.

— Patience donc !

Les conjurés attendirent, immobiles et silencieux.

Mais cela dura quelques temps, les deux gentilshommes étant occupés, en ce moment, à diviser sur de singuliers figures qu'ils avaient aperçues, à la clarté tremblotante de la lampe qui brûlait près du maître-autel.

Castagnac montrait à de Lude deux chapiteaux de colonnes, qui avaient attiré l'attention du Gascon.

L'un de ces chapiteaux représentait un homme monté à rebours sur un bouc et tenant la queue de l'animal dans la main.

A l'autre, on voyait un paysan du moyen-âge, luttant contre une espèce de dragon.

Ces deux hiéroglyphes, fruit de l'imagination naïve de l'architecte roman, existent encore à l'église de Montmartre. Ils ont intrigué maint antiquaire.

Henri était assis devant l'autel avec madame Marie de Beauvilliers. Il était grave et conversait des choses sérieuses avec la jeune et belle abbesse.

(A suivre).

glorieuse campagne, il songe avec un charme inouï au repos qu'il va goûter ; il s'appête à y retremper ses forces pour le jour où la patrie fera un nouvel appel à son dévouement. Puis, emporté par une impatience fiévreuse, il accourt vers sa vieille mère, la serre contre son cœur, lui présente avec un noble orgueil l'étoile glorieuse des braves ou les autres insignes qu'il a conquis par son courage, et l'aspect de la joie qui rayonne dans les yeux maternels lui fait oublier les risques qu'il a courus.

Vous aussi, jeunes élèves, vous venez de terminer votre campagne annuelle. Vous aussi, dans votre sphère, vous avez eu à soutenir des luttes et des combats, et vous avez là vos mères dont le cœur bat dans l'attente de l'heureux moment où vous irez leur offrir la récompense accordée à vos travaux.

Eh bien ! au milieu de cet appareil de fête, à l'aspect de ces couronnes destinées à vos jeunes fronts, laissez-moi vous dire tout d'abord que je partage cette joie que je vois briller dans vos yeux.

Oui, je suis très heureux, chers enfants, d'avoir été appelé par la haute bienveillance de l'éminent et sympathique administrateur du département du Lot, à féliciter les vainqueurs, dont les noms vont être proclamés tout à l'heure à rendre justice à vos travaux.

Cette solennité universitaire me permet de constater la prospérité toujours croissante des écoles communales laïques de Gourdon. C'est ainsi que pendant l'année scolaire 1891-1892, dix-huit élèves présentés par les diverses écoles de garçons ou de filles de la commune de Gourdon pour le certificat d'études primaires, ont tous obtenu ce diplôme.

Tels sont les résultats officiels de l'enseignement que vous recevez ici. Ces faits ne font du reste que continuer la tradition des années précédentes, car, depuis leur fondation, les écoles communales laïques de Gourdon ont enregistré de nombreux succès.

Cet honneur en revient d'abord à vous, chers enfants, à vos excellents maîtres ensuite, qui ne cessent de vous prodiguer leur affectueuse sollicitude. Je les remercie au nom de tous.

Je tiens à féliciter d'une manière toute spéciale l'homme dévoué que le Gouvernement de la République a mis à la tête de l'école communale des garçons de Gourdon (ville). Il m'est doux d'avoir cette occasion de lui dire en quelle haute estime sont tenus ses talents et son caractère. Il vous donne, sans compter, son activité, ses forces, son intelligence et son cœur. Qu'il sache bien que vous n'êtes pas les seuls à lui en être reconnaissants.

Quant à vous, Mademoiselle la Directrice de l'école des filles de Gourdon, je crois être l'interprète de l'assistance d'élite qui m'entoure, des parents nombreux qui assistent à cette cérémonie, en vous priant d'accepter nos éloges pour votre intelligente activité qui ne se repose jamais et aussi pour votre ardeur infatigable qui vient du cœur et sans laquelle une tâche pareille à la vôtre ne saurait être menée à bonne fin.

Qu'il me soit également permis, M. l'inspecteur primaire, de profiter de cette solennité où vous êtes entouré de vos collaborateurs qui vous aiment et vous apprécient, pour vous adresser mes félicitations les plus cordiales et les plus sincères pour la distinction dont M. le ministre de l'instruction publique vient de vous honorer. Jamais palmés académiques n'ont été plus mérités ; elles sont la récompense de votre dévouement à la République et à l'œuvre de l'instruction primaire que, déjà depuis plusieurs années, vous poursuivez sans relâche dans notre bel arrondissement.

Je vous remercie, M. le Maire, d'avoir bien voulu assister, avec les membres de votre conseil municipal, à cette fête de famille, parce que votre présence est tout d'abord un encouragement précieux pour ces chers élèves et parce qu'elle me permet ensuite de m'adresser à vos esprits élevés et libéraux pour vous demander de vous intéresser à un personnel enseignant qui n'a qu'un but : donner à la France et à la République des citoyens laborieux, utiles et dévoués.

Dans quelques instants, chers enfants, vous allez recevoir les récompenses dues à votre travail et à vos succès. La cérémonie de ce jour a donné le signal : demain s'ouvre devant vous la carrière des vacances. A voir votre joie, vos figures heureuses et souriantes à ce mot de *vacances*, j'ose à peine, avant de distribuer les couronnes que vous avez méritées par votre conduite et votre application, venir vous donner quelques derniers conseils. Je sais que je vais aiguillonner votre impatience ; mais, en me prêtant votre attention, vous comprendrez que de courtes réflexions sur vos principaux devoirs sont trop importantes pour que je ne vous les renouvelle pas au moment où vous allez rentrer pour quelque temps dans vos familles.

Vos excellents maîtres, chers enfants, ont eu souvent l'occasion de vous faire comprendre que l'homme étant né pour vivre en société, a des devoirs de diverses natures à accomplir envers ceux avec lesquels il peut avoir des rapports. Cette vérité lui est applicable depuis le moment

où sa faible raison commence à se développer, et ne cesse de l'être pendant le cours entier de sa vie.

Au premier rang de vos devoirs, figure évidemment ce que vous devez à celui dont la main puissante a créé cette magnifique nature qui nous entoure. Vous ne pouvez lui offrir d'hommage plus agréable que celui d'un cœur pur et généreux, d'une conscience droite et honnête.

Au second rang, jeunes élèves, vient notre patrie. Elle aussi a droit à notre amour. Comme un père éclairé et vigilant, elle écarte de nous les dangers qui assailliraient notre faiblesse, les ennemis qui attenteraient à notre indépendance. Que serions-nous, livrés à nous-même ? Entourés de dangers continuels, nous serions condamnés à vivre dans une lutte incessante. Mais la patrie nous abrite sous son toit hospitalier et veille sur nous avec une sollicitude qui ne se dément jamais. Ses forces sont nos propres forces, sa gloire fait notre orgueil. Nous sommes fiers de sa puissance, heureux de sa grandeur, son indépendance fait notre sécurité.

Parcourez, jeunes élèves, l'histoire de notre chère France, vous y apprendrez que c'est le pays du courage, du patriotisme et du dévouement. Vous y verrez que nos pères n'ont jamais désespéré de la France, et que même, dans la défaillance des pouvoirs publics, au milieu des plus terribles dissensions s'est conservé dans le peuple l'amour de la patrie, précieuse étincelle qui, bientôt, ranimait les cœurs et devenait une flamme irrésistible. C'est là ce qui fait la beauté de nos annales, si tristes parfois, mais toujours glorieuses.

Aimez là donc, chers enfants, d'un filial amour, cette mère, notre chère patrie à tous. Mais, j'ose m'en flatter, vos cœurs ont devancé mes conseils. Vous justifierez, j'en suis sûr, les suprêmes espérances de la patrie et de la République. Vous défendrez ses droits et ne laisserez pas étouffer ses libertés, héritage sacré des générations qui ont combattu et souffert avant nous pour la grandeur de la France !

Des liens plus étroits vous rattachent à la famille qui a protégé vos jeunes années et vous comble de bienfaits. Sa sollicitude veille sur la faiblesse de votre âge et dirige vos premiers pas dans la vie. La famille est la petite patrie par laquelle nous tenons à la grande. L'esprit de famille est le fondement de l'esprit national, rarement un bon fils, manqua de patriotisme, rarement un bon père fut un mauvais soldat.

Pourquoi vous parlerai-je des sacrifices de votre père, du travail qu'il s'impose pour vous faire vivre et des soins qu'il prend pour votre avenir. Malgré l'irréflexion inhérente à votre âge, vous comprenez toute sa bonté et tout ce que vous lui devez de gratitude.

M'étendrai-je sur la tendresse de votre mère qui a veillé sur la faiblesse de vos premières années ? Vous formuler froidement ce que vous lui devez serait vous faire injure. La voix de la nature vous dit à ce sujet plus et mieux que tout ce que je pourrais vous prescrire.

Mais, l'autorité que vos parents ont sur vous passe, par une sorte de délégation, au maître auquel il vous confient pendant vos jeunes années.

Empêchés par les affaires de leur état, par les occupations nombreuses de leur profession, dans la tâche de développer votre intelligence, ils en confient le soin à un homme qui, par goût et par vocation, en fait son œuvre. Par les soins qu'il vous prodigue, par le dévouement avec lequel il travaille à votre perfectionnement intellectuel et moral, vous contractez envers lui une immense dette de reconnaissance. Comprenez, mes chers enfants, ce qu'il y a de pénible dans cette lutte de chaque jour, et adoucissez par votre bonne volonté et par votre docilité à ses avis, la peine inhérente à son œuvre.

D'autres devoirs concernent les rapports que vous avez avec vos camarades de classe. Bannissez de votre cœur, dans le contact habituel que vous avez avec eux, l'odieux mensonge, la basse jalousie, la haineuse envie. Aimez-les, soyez francs, loyaux, sincères. Que l'idée de la délation ne franchisse jamais le seuil de votre âme. Ne souillez pas votre cœur par la haine, et repoussez la vengeance comme la plus mauvaise conseillère.

Et maintenant, chers élèves, je termine : je me reprocherais de prolonger plus longtemps cet entretien, je comprends votre impatience.....

Allez donc, jeunes garçons, puisque le temps du repos est arrivé, *gratia quies dum porta labore*. Allez et n'oubliez pas mes conseils d'aujourd'hui. Vos pères vous les répèteront avec plus d'autorité, vos mères avec plus de persuasive tendresse, et, lorsque vous vous serez retremés aux douces influences du foyer domestique, vous retourneriez à vos travaux accoutumés, prêts à de plus vaillants efforts, ayant la ferme volonté d'honorer par votre travail cette République que vous aimez d'un ardent amour et qui compte sur vous.

Et vous, jeunes fillettes, qui êtes l'objet dans cette école de tant de soins et de sollicitude, répondez au dévouement de vos maîtresses par la reconnaissance.

Montrez en rentrant dans vos familles pour y

passer les vacances, que vous avez su profiter des leçons qui vous ont été données :

Soyez bonnes, douces, dociles aux volontés de vos parents. Gardez-vous de faire une vaine parade de la science que vous avez acquise. N'ayez pas de dédain pour les travaux qui occupent vos mères. Aidez-les, au contraire, dans leurs soins journaliers. Soyez prévenantes envers elles, soyez la joie, l'espoir de leur intérieur comme vous en êtes l'ornement.

DISCOURS

de M. le Dr Calmeille, maire de Gourdon

Mesdames, Messieurs, Jeunes Elèves,

An nom de la ville de Gourdon et du Conseil municipal, dont je suis ici l'interprète, j'apporte à l'honorable magistrat qui préside cette solennité avec tant de distinction, l'hommage de notre respect et de notre reconnaissance.

Nous nous associons de grand cœur aux fortes pensées qu'il vient d'exprimer dans un langage si élevé, et nous le remercions de tout l'intérêt qu'il porte à la cause de notre enseignement populaire.

Nous aussi, Monsieur le président, nous avons une véritable passion pour toutes les questions qui, au point de vue scolaire et intellectuel, regardent notre commune.

Nous en poursuivons la solution avec une ardeur que rien ne peut ébranler, tant est vive notre foi, tant est profonde notre conviction dans l'efficacité de l'instruction pour assurer notre relèvement national !

Comme preuve de cette ferme et constante sollicitude, je me permettrai d'annoncer à notre population que l'assemblée municipale a voté d'urgence pour notre école primaire de garçons, un cours complémentaire, dont la création immédiate s'impose, tant le besoin impérieux s'en fait sentir !

L'autorité supérieure accueillera sans doute notre demande avec faveur, car, en agissant ainsi, elle ne fera que se conformer à l'esprit de la décision ministérielle du 18 mai 1886.

Cette dernière, en effet, après approbation du projet, accorde généreusement une subvention annuelle pendant trente ans, afin de faciliter l'acquisition de l'immeuble destiné à l'installation de notre école primaire de garçons, avec cours complémentaire.

Nous réclanons instamment aujourd'hui qu'on donne enfin la vie à cette école, dont le projet, soumis au préalable à toute la hiérarchie administrative, avait reçu la haute sanction du ministre de l'instruction publique de cette époque.

Par quels secrets ressorts, par quel enchaînement de circonstances cette question résolue, tranchée, reste-t-elle encore pendante ?

Comment se fait-il, mes chers enfants, qu'après avoir obtenu votre certificat d'études, vous ne puissiez pas donner à vos intelligences une culture plus élevée qui serait le complément et le couronnement indispensables des cours que vous avez suivis à l'école primaire ?

J'ai le regret de dire que si vous ne jouissez pas encore des bienfaits de cette institution si éminemment républicaine, démocratique et progressiste, vous le devez à des influences, qui, sans trop en comprendre la portée, se font un jeu de votre avenir, en sacrifiant à des combinaisons irréalisables le développement plus complet de vos facultés morales et intellectuelles.

Mais aujourd'hui, l'autorité administrative est informée. Nous sommes sûrs qu'elle s'inclinera avec respect devant la décision ministérielle du 18 mai 1886, et qu'elle s'empressera de réparer envers vous un oubli dont vous êtes si cruellement victimes.

Nous pouvons donc compter, sans être trop téméraires dans nos affirmations, qu'à la rentrée des classes, faisant droit à nos justes réclamations, l'administration voudra bien doter notre école de garçons de ce cours complémentaire, qu'elle nous a virtuellement octroyé et que nous attendons depuis six ans !

Je termine, mes chers enfants, car je vois votre impatience, que je soumetts à une pénible épreuve en retardant l'heureux moment de votre liberté, et celui non moins fortuné où vous allez recevoir les récompenses méritées de votre conduite et de votre travail.

J'ai hâte aussi, Mesdames et Messieurs, de finir, car je tiens à vous laisser sous le charme de la parole élégante et éloquente que vous venez d'entendre tout à l'heure et qui résonne encore à nos oreilles, comme l'écho du patriotisme le plus pur et le plus ardent.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

INSTITUTION VALETTE

(MAISON HENRI IV)

Cours et répétitions pendant les vacances, à partir du 17 août.

DERNIÈRE HEURE

Nouvelles du Tonkin

D'après le *Figaro*, le *Catédonien* est arrivé hier à Marseille. Il aurait apporté de mauvaises nouvelles du Tonkin.

DERNIÈRE LOCALE

Manœuvres

On nous annonce que M. Guieu, médecin-major de 1^{re} classe au 7^e de ligne, prendra part aux grandes manœuvres du 12^e corps d'armée comme médecin chef de la division supplémentaire que doit fournir le 17^e corps.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 14 AOÛT 1892

de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir

(Allées Fénélon)

Pas Redoublé	X...
Le Domino noir (ouverture)	Auber
Giroflé-Girofla (fantaisie)	Lecocq
Le Bravo (valse)	Salvayre
Faust (grande fantaisie)	Gounod
Les Bébés (polka chantée)	Buot

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 6 au 13 août 1892

Naissances

Fénélon Jeanne, à C. Bessut-Haut.
Caillaud Antoine, rue Lestien, 3.
Rescoussié Antoine, rue des Boulevards, 20.
Alix Jules, rue J. de Vayrac 10.

Mariages

Campmas Firmin, tapissier, et Balagayrie Rose.
Combes Guillaume, chapelier, et Deltail Marie.
Rolland Jean, cocher, et Clusel Adeline.
Girma Jean, receveur de l'Enregistrement, et Pouzergues Marie.

Décès

Lacroix Marguerite, 55 ans, Imp. sse Jasselin, 1.
Cruzel Jean, 69 ans, rue St-Géry.
Galou Marthe, 2 mois, rue J. Vidal.
Sarin Georges, 10 mois, rue des Boulevards, 10.

AVIS

Les obligataires de la COMPAGNIE FRANÇAISE DES CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA-FÉ sont informés que le concordat voté par les créanciers ayant été homologué par jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 6 juillet, la compagnie procède, d'ores et déjà, à l'échange des obligations anciennes contre des titres provisoires d'obligations nouvelles.

Les formules de demande d'échange sont à la disposition des obligataires à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, et au siège social, 64, rue Caumartin.

Bourse de Paris

Cours du 12 juillet 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	99 50
3 0/0 amortissable.....compt.	99 75
3 0/0 Emprunt 1891.....	100 75
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 70

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4195	»
CRÉDIT FONCIER.....	1110	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	471	»
COMPTOIR N ^o D'ESCOMPTE.....	512 50	»
EST (Chemin de Fer).....	925	»
LYON.....	1517	»
MIDI.....	1340	»
NORD.....	1890	»
ORLÉANS.....	1585	»
OUEST.....	1080	»
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1442 50	»
CANAL DE SUEZ.....	2760	»
CANAL DE PANAMA.....	13	»
Etablissements DECAUVILLE.....	190	»

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	471 50
EST 3 0/0.....	460
MIDI 3 0/0.....	471
NORD 3 0/0.....	478
ORLÉANS 3 0/0.....	472 75
OUEST 3 0/0.....	465
SUD DE LA FRANCE.....	418
OUEST-ALGÉRIEN.....	438 25
EST-ALGÉRIEN.....	440
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	615
— — — 4 0/0 1863.....	511 50
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	393
— — — comm. 3 0/0 1879.....	478
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	482 50
— — — comm. 3 0/0 1880.....	474
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	423
— — — — 3 0/0 1885.....	470
— — — bons 100 fr. av. lots.....	50
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	519

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	96 90
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	96 40
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	27 50
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	177 18
LOMBARDS, 3 0/0.....	309
SARAGOSSE 3 0/0.....	319

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE
et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	98 fr.	73 fr.	Tours..	94 fr. 64 fr.
Nantes..	113	87	Blois...	86 64
Angers..	105	79	Orléans.	86 68
Le Mans	103	77		

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblat-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau situées sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblat-Nérès à Nérès; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits
Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Beule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet) Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et 30 % en 3^e classe.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut-être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la « Compagnie de la Basse-Loire ».

Le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 3 jours avant celui du départ

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

MALADIES DES YEUX
ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois. Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

SANTÉ A TOUS
DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques.

« Depuis 1864, je me suis toujours guéri de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mis encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé d'Yvetot (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil., 12 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste.

Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

ETUDE de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon n^o 7,

VENTE

APRÈS

SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées et de vacation du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, le mardi treize septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi.

Suivant procès-verbal de M^e Rousseau, huissier à Cahors, en date du neuf juin mil huit cent quatre-vingt-douze, visé, enregistré et transcrit.

Il a été saisi :

A la requête du sieur Jean COURNUT, propriétaire domicilié à Laboulbène, commune de Labastide-de-Penne, lequel a pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénelon, numéro 7.

Sur la tête et au préjudice des sieurs 1^o Jean-Pierre AUSSET, propriétaire, demeurant à Toulouse, rue du Toul, numéro 3, ex-postillon; 2^o Alexis AUSSET, propriétaire, domicilié à Cabrerets.

Les immeubles ci-après :

1^o Pâturage au lieu dit « Pech-Lacal », commune de Cabrerets, numéro 1054, section D du plan de cette commune;

2^o Bois, mêmes lieu, section et plan, numéro 1055 P;

3^o Grange, entièrement démolie,

numéro 1056, mêmes lieu, section et plan;

4^o Terre à « Combe de Courbous », numéro 1059 P mêmes section et plan;

5^o Terre au « Camp de Bournac » numéro 1058, mêmes section et plan;

6^o Terre à « Combe de Courbous », numéro 1057 P, mêmes section et plan;

7^o Bois à « Travers de Ricozu », numéro 112, mêmes section et plan.

8^o Friche, numéro 113, mêmes section et plan;

9^o Terre à « Combe de Courbous », numéro 1057 P, mêmes section et plan;

10^o Terre numéro 1058 P, mêmes lieu section et plan;

11^o Terre au « Camp de Bournac », numéro 1059 P, mêmes section et plan.

Mise à Prix

Dix francs, ci..... 10^{fr.}
En sus des charges.

Le cahier des charges de l'adjudication est déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où il est tenu à la disposition du public.

Il est déclaré en outre que pour conserver les hypothèques légales sur les immeubles à vendre, il est nécessaire de les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Cahors, le onze août mil huit cent quatre-vingt-douze.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors le août, mil huit cent quatre-vingt-douze, f^o e^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris,

Signé : AGARD.

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N^o 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloché.

LE COURRIER DES MODES PARISIENNES

12 pages - 15 centimes plus complet que les journaux à 25 cent. publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale p^o M^{lle} le D^r BERTILON. Etude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES ? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (126 pages), le journal simple, 21 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr.} Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : IMANS & C^{ie}, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON - Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 - LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

donner un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement